

Master mixte Physique, lasers et matériaux

■ Tableau de répartition des enseignements et du contrôle des connaissances

SEMESTRE 3

UE	Disciplines	Volume horaire			Total	CE	Type examen			
		CM	T D	TP			coef CC	coef CT	Coef EP/O	Tot. coe f
UE14 Techniques de contrôle de l'intégrité des matériaux et des structures	SM.P2M.P.3-1 Propriétés des Matériaux (Métaux, bétons, verres, ..)	10	8	16	34	3,5		2	1,5	3,5
	SM.P2M.P.3-2 Défectologie et Durabilité (corrosion, vieillissement, etc.)	8		8	16	1		0,5	0,5	1
	SM.P2M.P.3-3 Contrôle des structures Techniques de CND	14		20	34	2,5		1,5	1	2,5
	SM.P2M.P.3-4 Capteurs et Technologie des Capteurs	10		12	22	2		1,5	0,5	2
TOTAL UE		42	8	56	106	9				9
UE15 Lasers, Traitement et transformati on des matériaux	SM.P2M.P.3-5 Interaction laser-matière	18	6	4	28	2		1,5	0,5	2
	SM.P2M.P.3-6 Transformation des matériaux (Mat. - Assem.& Trait. Suf. – Cont. Proc. Opt.) -Tech. Act. et nouv. Impl. Econ	18	8	10	36	3	1	1,5	0,5	3
	SM.P2M.P.3-7 Applications industrielles, médicales, militaires	18			18	1,5		1,5		1,5
	SM.P2M.P.3-8 Technologies femtosecondes et modélisation d'expériences	18			18	1,5		1,5		1,5
TOTAL UE		72	14	14	100	8				8
UE16 Transmissi on physique de l'Informatio n	SM.P2M.P.3-9 Concepts fondamentaux pour les com. optiques	18			18	1,5		1,5		1,5
	SM.P2M.PLM.3-10 Matériaux Télécom et Systèmes de transmission par fibres opt.	14		8	22	2		2		2
	SM.P2M.P.3-11 Micro-ondes - Circuits RF - Antennes	18		8	26	2		2		2

	SM.P2M.P.3-12 Guidage dans les structures optiques confinées	18			18	1,5		1,5		1,5
TOTAL UE		68		16	84	7				7
UE17 Milieu Industriel SM.Nano 3.6	1. Management de projets, valorisation, brevets	20			20	1,5		1,5		1,5
	2. Connaissance de l'entreprise Normes et Sécurité	20			20	1,5		1,5		1,5
	3. Anglais (TOIEC)	20			20	1,5	1,5			1,5
TOTAL UE		60			60	4,5				4,5
UE18 OPTIONS 1 au choix parmi 2	SM.P2M.P.3-16 Dynamique quantique sous impulsion laser intenses et ultra-courtes	18			18	1,5		1,5		1,5
	SM.P2M.P.3-17 Spectroscopie Moléculaire et Applications	18			18	1,5		1,5		1,5
TOTAL UE		18			18	1,5				1,5
TOTAL SEMESTRE 3		260	22	86	368	30	2,5	23	4,5	30

SEMESTRE 4

UE25 Stage de fin d'Etudes	SM.P2M. 4.1 (Recherche ou Professionnel)									30
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	-----------

(types d'examen : Contrôle Terminal – écrit (CT) / Mini-Projet (MP) / Contrôle Continu - écrit (CC) / Oral (O) / Epreuve Pratique (EP))

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université <http://www.u-bourgogne.fr/>

Les modalités d'organisation des épreuves seront communiquées aux étudiants au plus tard un mois après la rentrée.

En règle générale toutes les épreuves (contrôle continu et TP le cas échéant), examen terminal écrit, examen oral sont obligatoires. Toute absence à une épreuve d'une UE doit être justifiée. En cas d'absence non justifiée à une épreuve d'une UE, le candidat est déclaré défaillant. Aucun calcul de note n'est alors effectué pour cette UE et aucune compensation ne peut intervenir.

● Sessions d'examen :

1^{ère} session : mi-Janvier (Semestre S3) – fin Juin (Semestre S4)

2^e session : septembre (Semestre S4)

A la fin du semestre S3, un examen est organisé pour chaque unité d'enseignement. Chaque épreuve des UE obligatoires devra comporter une partie écrite.

A l'issue du stage S4, les étudiants sont notés sur un rapport de stage écrit et un exposé oral.

La note de stage prendra en compte la maîtrise des concepts, le travail effectué, les qualités du mémoire et de la présentation orale et la pertinence des réponses aux questions posées par le jury.

● Règles de validation et de capitalisation :

COMPENSATION :

Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées

des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION :

Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européens, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.